

Point d'étape des actions de la Soce dans le cadre de la crise actuelle Communication aux DP

Le décret faisant évoluer les statuts de l'École a été signé le 13 juillet, malgré les efforts de la Communauté Gadzarts pour s'opposer à une main mise « totalitaire » de la direction générale au détriment des Gadzarts en stigmatisant leur hypothétique « influence excessive ».

Il est souhaitable, dans ce contexte houleux et en prévision d'une rentrée scolaire qui peut être très tendue, de partager avec toutes les Promos, au travers de leurs DP, un point d'étape leur permettant de communiquer auprès de leurs Camarades.

En introduction, il est important de replacer la situation actuelle dans le contexte plus large des travaux menés par la Soce depuis une demi-douzaine d'année :

- Tout d'abord une prise de conscience de l'impasse dans laquelle se trouve l'école en 2010. Elle a déjà pris un retard important vis-à-vis de la concurrence, la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs) remet en cause son agrément, le ranking s'est déjà dégradé...
- Roland Vardanega, Zident de la Soce, propose à l'Assemblée Générale de la Soce une vision stratégique, nos « Ambitions » qui s'articule autour de quatre grands volets :
 1. L'Ingénieurs Arts & Métiers et l'École en 2020 : contribuer au développement de l'École, à l'excellence de l'enseignement et à son rapprochement avec l'industrie ;
 2. La vie associative en 2020 : la fidélisation, le développement des services aux membres dont Emploi Carrières, de nouveaux statuts ;
 3. Préserver les liens intergénérationnels et nos Valeurs en 2020 : le Projet Valeurs, issus des premières difficultés rencontrées par les PGs avec l'IGAENR, a cristallisé les actions ;
 4. Rayonnement Arts & Métiers en 2020 : les travaux sur la marque sont une illustration des actions menées ;
- La strass, l'UE et la Soce décident de fonder un projet stratégique commun pour permettre à l'école de rebondir et la mettre en situation de rattraper tout ou partie du retard constaté par rapport aux écoles concurrentes qui peuvent attirer les meilleurs élèves. Ce projet stratégique constitue la feuille de route de Laurent Carraro. Il en fait sa profession de foi et il est adoubé par tous les acteurs du conseil d'administration ;
- Pour favoriser la mise en œuvre de ce projet stratégique, et en accord avec les recommandations de la CTI, la Fondation d'abord puis la Soce proposent une convention à l'école. Cette dernière a pour vocation de préciser quelles sont les aides que la Soce peut apporter à l'école pour l'aider dans sa mission et de quelle manière elle se traduit sur le terrain. Cette convention reste sur le bureau de la direction générale pendant plus d'un an avant que cette dernière demande une signature rapide le 23 septembre 2015, un jour avant qu'elle n'attaque par voie de presse les Archis dans un article de l'AEF les stigmatisant, repris par d'autres médias. Également quelques semaines avant qu'elle ne dépose frauduleusement la marque semi-figurative Arts & Métiers (notre logo actuel, dont nous sommes détenteurs des droits), fruit d'une année et demie de travail mené par l'école, la Soce et les PGs invités qui n'y ont quasiment jamais participé ;
- Fin 2014, le ministère de tutelle engage une action contre de prétendus actes de bizutage aux Arts & Métiers. Le conseil d'administration se saisit du dossier, lance le Projet Valeurs qui associe École, UE et Soce pour mettre en conformité les pratiques de la PTV avec les recommandations de l'IGAENR (Inspection Générale). Ce projet est un succès, les programmes de PTV s'adaptent à la situation, une Charte Tripartite, École, UE, Soce est signée. Le conseil d'administration valide les travaux à l'unanimité. Malgré la bonne application des recommandations, une seconde inspection de l'IGAENR a lieu : elle condamne encore de prétendus actes de bizutage qui n'ont fait l'objet d'aucun conseil de discipline et d'aucune action judiciaire. Rappelons que la PTV est de la responsabilité des PGs et que la Soce, les Archis n'ont traditionnellement aucune influence sur les décisions prises par nos jeunes Camarades sur ce plan. Ils ne servent que de miroir lorsqu'on les sollicite et ont cependant le devoir de signifier clairement aux PGs, le cas échéant, que leurs

pratiques ne sont pas conformes aux Valeurs historiques de notre Communauté. Par ailleurs l'IGAENR fait une charge contre les Archis qui se traduit en dix jours par un projet de décret (un exploit pour l'administration française quand un tel projet demande régulièrement six mois) qui recompose le conseil d'administration, stigmatisant les Gadzarts et éloignant l'école de l'industrie et des territoires. Certains Archis signaleront que ces attaques arrivent concomitamment au renouvellement du mandat de directeur général : cette réalité qui ne peut que faciliter l'obtention d'un second mandat par le directeur général actuel n'a jamais fait l'objet d'une communication de la Soce dans la presse. Elle s'est contentée de mettre en exergue les dangers du nouveau décret et ses impacts potentiels sur le niveau du diplôme et les synergies de l'École avec l'industrie et les territoires ;

- En parallèle, dans le cadre des « Ambitions », il est décidé de faire participer les PGs aux instances de décision de la Soce : ainsi des représentants de l'UE, Zident, DAP et MT² en particulier participent à toutes les réunions du Bureau Soce, aux Comités et aux réunions des différents VPs auxquels ils sont systématiquement invités. Le Zident DP UE participe également à diverses instances, en particulier aux Commissions de bourses, Entraide, d'admission P3. Ce souhait d'intégrer nos jeunes Camarades est confirmé par le projet de nouveaux statuts de la Soce, projet qui est voté en décembre 2014 par l'Assemblée Générale à une majorité proche de l'unanimité ;
- Vous connaissez tous les prises de position de la Soce, vis-à-vis de la crise que nous connaissons, dans le cadre du Comité qui constitue son instance démocratique de gouvernance. Les décisions sont actées à une majorité écrasante.

Revenons maintenant aux différents sujets d'actualité.

Concernant l'implication de la Soce et de la Fondation pour aider l'École

Dans la continuité du programme « Ambitions », la Soce et la Fondation n'ont eu de cesse durant les dernières années d'aider l'École :

- Lancement du projet de résidence d'Angers ;
- Lancement de la rénovation de la résidence de Paris ;
- Appui à la création de l'IRT de Bordeaux : 600 K€ de la Fondation et l'appui des Gadzarts de Safran ;
- Mise à disposition de l'École d'un budget annuel de 1,4 M€ par la Fondation : l'École ne l'utilisera qu'à hauteur du quart.

Le projet de convention cadre entre la Soce et l'École traduisait évidemment cette volonté.

Concernant l'implication de la Soce et de la Fondation auprès des PGs en 2015

La Soce a contribué au bien-être des PGs au travers de différentes actions (dont certaines incombant à l'école) et d'un budget de 2 655 k€ :

- Subventions pour les projets mis en œuvre par les PGs : cette enveloppe de 200 K€ est gérée par les DSCs (Délégués de la Soce auprès des Campus). Elle intègre un budget de 60 K€ dédié à lutte contre les addictions et aux projets de changement liés à la situation actuelle ;
- 165 k€ de prêts d'honneur ;
- 240 k€ de bourses et prix ;
- 50 k€ de Promo A&M ;
- 2 000 k€ engagés pour la rénovation de la Resid's de P3.

La Fondation consacre 2 735 k€ aux PGs :

- Des bourses à hauteur de 450 k€ ;
- 2 000 k€ engagés dans le cadre de la rénovation de la Resid's P3 et de la construction de la Resid's d'Angers ;

- Des prix à hauteur de 15 k€ ;
- Des subventions pour les projets des PGs à hauteur de 50 k€, en complément de celles de la Soce sur le même thème ;
- La réalisation de projets spécifiques comme le Foy's d'Angers et la salle de sport de Kin, pour un montant de 220 k€.

L'accompagnement des PGs va se développer encore dans les années à venir.

Concernant les supposés actes de bizutage

A ce jour, il n'a été constaté aucun conseil de discipline pour des actes de bizutage et corrélativement aucune condamnation pénale.

Le ministère a utilisé ces prétendus actes de bizutage pour stigmatiser notre Communauté et justifier une évolution du conseil d'administration qui, vous le comprenez, n'a strictement aucun lien avec le fait considéré comme générateur.

Nous savons que les PTVs sont du ressort des PGs : nous sommes donc uniquement des observateurs tant de la direction générale que des Tabagn's.

Face aux réactions de la Communauté, la direction générale, de toute évidence pour alimenter la justification du ministère, a lancé en juin 2016, quelques jours avant la décale, une enquête administrative à Cluny et à Bordeaux. Le volet Clunsois avait pour vocation de mettre en exergue des actes de bizutage.

Nous n'en savons pas plus pour l'instant. Le conseil de discipline qui se tiendra en septembre pour huit PGs Clunsois nous éclairera sur la situation.

Les PGs n'ont actuellement aucun retour du signalement fait par la direction générale de l'École auprès du Procureur de la République pour un présumé acte de bizutage.

Par ailleurs nous constatons que la direction générale a décidé de la disparition de la CNVE¹ (Instance nationale de régulation et d'échange, entre autres, sur le thème des Trad's, en consolidation des CRVEs² locales) et la recherche forcenée d'axes d'attaque judiciaire contre les PGs.

Concernant le décret

Ce sujet a fait l'objet de nombreuses communications de la Soce.

Pour les résumer :

- Le décret éloigne l'école des territoires et de l'industrie ;
- Le Comité Technique de l'école vote contre, le conseil d'administration s'est exprimé et renie majoritairement le projet, la Soce est contre, l'UE est contre ;
- Le CNESER, Conseil National, « passage obligé », donne son accord très majoritairement ;
- Le Conseil d'Etat valide le projet ;
- Le décret est signé le 13 juillet.

Ce décret est à la convergence de plusieurs volontés. Celle du ministère de ne plus entendre parler de bizutage et celle de la direction générale qui voit l'opportunité de consolider son pouvoir en éloignant des Gadzarts dont elle trouve que la participation au conseil d'administration est trop active.

¹ Commission Nationale de Vie à l'École

² Commission Régionale de Vie à l'École

Ce qui serait salué dans une entreprise est critiqué par l'administration. La direction générale admet cependant que les Gadzarts n'ont jamais fait obstruction à ses actions : les votes du conseil d'administration le prouvent. La direction générale espère probablement, en l'état, que sa candidature à un second mandat sera facilitée.

Lors du dernier conseil d'administration, un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route de la direction générale a été présenté. Elle est factuelle et met en exergue un bilan catastrophique sur tous les plans : pédagogique, financier et social. A titre d'illustration, les évolutions successives du parcours FITE (le diplôme historique de Gadzarts) ont soulevé des tollés de la part du corps professoral. Cette année, les élèves vont changer de parcours pédagogique en seconde année (on démarre en première année sur un programme et on poursuit en deuxième sur un autre, basé sur des acquis différents). Par ailleurs les finances de l'école se sont désagrégées, à telle enseigne que les comptes 2015 sont certifiés avec sept réserves qui pourraient les transformer en profondeur. L'effectif de la direction générale s'est enrichi de plusieurs dizaines de collaborateurs pour un contingent de 23 directeurs... Enfin, le climat social est très « perturbé » et des pétitions sont apparues dans plusieurs Tabagn's.

Concernant les décisions de la Soce

Vous connaissez la campagne de communication que la Soce a réalisé dans 3 grands quotidiens et le succès de la pétition lancé concomitamment. Elle a mis en exergue le non-sens du projet de décret tout en essayant de ne pas fragiliser l'École. Sa direction générale nous a reproché de lancer cette campagne en plein concours d'intégration et donc de donner une mauvaise image des Arts & Métiers.

Mais la pire campagne de communication qui ait été faite récemment l'a été par Laurent Carraro dès le 24 septembre 2015 : nous l'évoquions précédemment. La Soce n'a jamais critiqué l'école dans le cadre de la campagne menée alors que les constats partagés ici auraient pu la pousser à le faire. La Soce a critiqué le projet de décret et un rapport de l'IGAENR indignes d'une démocratie. Les PGs auraient pu ou dû s'indigner plus encore que les Archis, traités de bizuteurs, une accusation qui jette l'opprobre sur notre Communauté.

Un des risques liés à l'évolution du conseil d'administration est la dislocation de l'école en autant de centres, chacun étant rattaché à une COMUE régionale. Lors du passage de la loi ESR en 2013, les Arts & Métiers ont représenté un poil à gratter pénible pour le ministère. La loi a fini par être adaptée pour permettre à l'ENSAM de « rentrer dans le moule » : un établissement national régionalisé. Les connaisseurs s'accordent à dire aujourd'hui que le risque d'éclatement est important.

Concernant la suite des évènements

Notre confiance étant trahie nous ne pouvons envisager de demi-mesures et cela nous pousse à nous écarter de l'école afin qu'elle puisse faire ses preuves selon les termes d'un décret qu'elle a souhaité et soutenu. Cette posture concerne toutes nos activités, autres que celle de membre de droit du Conseil d'Administration, seule survivance des statuts de novembre 2012, et celle de Délégué de la Société auprès des Campus qui fait l'objet d'une nomination conjointe avec l'école.

Lorsqu'un dialogue constructif et sain sera à nouveau instauré, nous pourrons reprendre l'implication que nous avons eue pendant ces cinq dernières années dans le cadre d'un projet stratégique et d'un mode de coopération arrêtés à l'unanimité par le Conseil d'Administration, remis en cause aujourd'hui. La convention cadre ne fera l'objet d'aucune convention subséquente opérationnelle pour l'instant.

Cela concerne également les activités de Promo AM réalisées par l'école : nous ne les financerons plus. Par contre, les relations entretenues avec les lycées seront poursuivies et réorientées vers la promotion du métier d'ingénieur et de sa féminisation.

Plus que jamais, les aides que nous apportons à nos jeunes camarades élèves seront maintenues en relation directe avec eux et leurs associations étudiantes, en réponse à leur adhésion à nos Valeurs. Notre accompagnement inclut le tutorat direct auprès des élèves qui le souhaitent, cette action pouvant être coordonnée localement par les Associations des Élèves.

Les projets concernant les résidences d'Angers et de Paris seront poursuivis mais les nouveaux projets mis en attente.

L'accueil traditionnel des nouveaux arrivants et de leurs parents se fera en insistant sur la permanence de l'action de la Soce qui depuis plus de 170 ans a toujours veillé à l'avenir de ses membres et restera au-delà des péripéties actuelles leur meilleur "investissement" dans l'avenir. Des éléments de langage dédiés seront proposés au travers d'un discours d'accueil normalisé à enrichir localement. Il vous sera également transmis, en particulier pour les Promos Mairaines qui pourra en faire bon usage.

Au vu du soutien massif recueilli envers les arguments contraires à ce décret, la poursuite de sa contestation aux plans juridique et politique sera menée, dans la perspective d'en obtenir l'abrogation.

La Société des Ingénieurs Arts et Métiers va encore plus intensifier son action vers l'aide à ses membres, y compris juniors, sur la valorisation de la marque, sur l'avenir de l'industrie française, son rayonnement international et sur le rôle essentiel que les Gadzarts y jouent. Plusieurs projets sont en cours d'élaboration et seront présentés lors du Comité du 10 septembre.

Ces orientations et leurs modalités de mise en œuvre sont applicables dès aujourd'hui étant bien entendu que des adaptations ou des modifications restent envisageables, lesquelles seront examinées et validées lors de la prochaine réunion du Comité le 10 septembre prochain, ce dernier ayant déjà été sollicité dans le cadre de cette communication.

La cohésion de notre communauté derrière le Bureau et le Comité est plus que jamais nécessaire pour démontrer un front uni et fort face au Ministère et à la direction générale de l'ENSAM. Les éventuelles divergences d'analyses et d'opinions doivent être remontées auprès des Zidents, DR, VP et/ou Comité pour être débattues.

A tous ceux qui ont développé et entretenu des relations privilégiées avec les directeurs de Campus, le corps professoral et l'administration des Centres, au nom de la Soce, il est essentiel que l'ENSAM n'obtienne pas localement des Archis ce qu'elle n'obtiendra plus, suite au refus de coopération de la direction générale « parisienne » de l'ENSAM. Ils doivent faire preuve de discernement et ne rien accorder aux administrations locales.